

L'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Commune de Sauzet

Par délibération n°3-2023 en date du 31 janvier 2023, le conseil municipal de Sauzet a décidé de prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire communal, de définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Avancement du PLU

La réunion publique du 10 avril 2024 a été l'occasion de rappeler rapidement la procédure et le contexte réglementaire, puis de présenter la synthèse du diagnostic ainsi que les orientations et objectifs retenus dans le PADD.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- 1 **S'appuyer uniquement sur une optimisation de l'enveloppe urbaine existante pour permettre un développement démographique raisonnable permettant de conforter les équipements communaux, et accompagner cette dynamique par des aménagements adaptés**
- 2 **Préserver un cadre de vie de qualité**

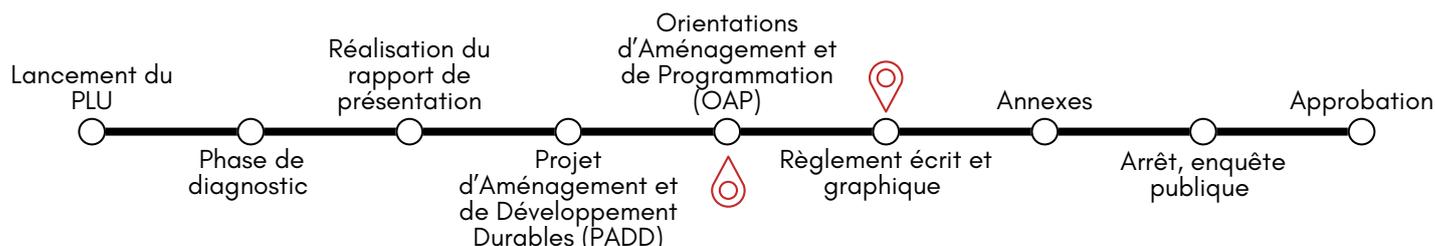
Depuis cette date, l'équipe municipale, accompagnée du bureau d'études Alpicité, a travaillé sur la traduction du PADD au sein des pièces réglementaires que sont le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces documents constituent les trois pièces « réglementaires » du PLU, directement opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme, comme les permis de construire.

Les OAP sont des documents qui traduisent les intentions et ambitions de la commune en matière d'aménagement. Les OAP dites « sectorielles » portent sur un secteur donné du territoire et définissent les conditions d'aménagement qui veillent notamment au respect des qualités architecturales, urbaines et paysagères du site. Les OAP dites « thématiques » s'appliquent de manière plus générale à un enjeu spécifique (mobilité, écologie...).

Le règlement définit des zones en fonction des enjeux et caractéristiques de celles-ci, il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones (destination, hauteur, implantation, etc.)

Ces documents seront présentés lors d'une dernière réunion publique qui aura lieu le mardi 11 mars 2025 à 18h00 au foyer, rue du Valadas, 30190 Sauzet. Les réunions publiques constituent des moments d'échanges privilégiés avec la population sur le projet communal et la municipalité encourage la participation de chacun.

Les étapes du PLU



 L'ensemble des documents relatifs à la révision générale du PLU sont disponibles sur le site internet de la mairie, ou consultables en mairie.

 Nous rappelons par ailleurs qu'un registre est toujours à votre disposition en mairie afin de recueillir vos différents avis et doléances sur le futur PLU, qui peuvent aussi être envoyés par courriel ou courrier (mentionner dans l'objet « concertation dans le cadre du PLU »).